



D E C I S I O N

*Concernant la signature d'un contrat
d'abonnement pour la mise en service d'un
Vocus Pro – Module News Management
avec la Société DATAPRESSE GROUPE VOCUS*

DSG. N° 14.397

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu la proposition de la société DATAPRESSE GROUPE VOCUS en date du 13 novembre 2014,

D E C I D E

- de signer un contrat d'abonnement pour un Module News Management – Vocus Pro, module de suivi des informations de la presse en ligne, avec la société DATAPRESSE GROUPE VOCUS, dont le siège social est situé à RIORGES (42153) – Le Parc – 137, rue du 8 Mai 1945 – BP 29, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le n° B 539 305 813.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2014, renouvelable par tacite reconduction, moyennant une redevance annuelle de 3.500 euros HT (4.200 euros TTC), la première année.

- d'imputer la dépense au budget communal – Nature 6182 – Fonction 023.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 26 novembre 2014

Fait à ROYAN,
Le 20 novembre 2014
Pour le Député-Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO